

Sommaire

[Concurrence](#)

[Consommation](#)

[Douanes](#)

[Droits fondamentaux](#)

[Justice](#)

[Prêts et subventions](#)

[Profession](#)

[Propriété intellectuelle](#)

[Social](#)

[Transports](#)

BREVE DE LA SEMAINE

Divorce transfrontalier / Proposition de règlement / Publication (29 mars)*

La Commission européenne a publié, le 29 mars dernier, une [proposition de règlement](#) mettant en œuvre une coopération renforcée dans le domaine de la loi applicable au divorce et à la séparation de corps. La Commission propose notamment des règles de conflit de lois bilatérales en matière de divorces transfrontaliers (cf. *L'Europe en Bref* n°560). (HB)



3^{ème} Convention des juristes de la Méditerranée Rome les 7, 8 et 9 juin 2010

« Les PME dans l'espace euro-méditerranéen :
La sécurité des investissements et des paiements »

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Tarifs : cliquer [ICI](#)

Pour toute information complémentaire et inscription, veuillez contacter :
geraldine.cavaille@gmail.com

ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES DU 18 JUIN 2010 A BRUXELLES

Cette journée d'Entretiens Communautaires organisée par la Délégation des Barreaux de France dressera un panorama des diverses procédures non contentieuses devant les institutions et organes de l'Union européenne au lendemain de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

De hauts fonctionnaires chargés de la conduite de ces procédures au sein des institutions (Commission européenne, Parlement européen, agences) interviendront afin de présenter, de manière pratique, ces procédures alternatives.

Ces intervenants institutionnels feront le point sur les procédures de plaintes et présenteront les actions possibles auprès du Médiateur européen ainsi que l'intérêt des pétitions devant le Parlement européen. Les procédures non contentieuses devant des agences spécialisées, de plus en plus présentes au sein de l'Union européenne, seront expliquées aux praticiens.

Enfin, les questions de l'accès aux documents des institutions et celle du nouveau rôle de l'avocat en matière de lobbying dans cette perspective non contentieuse seront abordées.

DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE



La représentation d'intérêts auprès
des Institutions et Agences européennes

[Programme provisoire en ligne](#)
Pour s'inscrire en ligne cliquer [ICI](#)

[Appels d'offres](#)

[Autres manifestations](#)

* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain numéro de l'*Observateur de Bruxelles*

CONCURRENCE

Feu vert à l'opération de concentration Alstom Holdings / Areva T&D Transmission (26 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 26 mars dernier, l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Alstom Holdings (France), contrôlée par Alstom SA (France), acquiert le contrôle exclusif des activités de transmission haute tension d'Areva T&D Holding SA (France), contrôlée par Areva (France), par achat d'actions. L'entreprise Alstom est présente sur le marché de la fabrication d'équipements et fourniture de services destinés à la production d'énergie et au transport ferroviaire. La société Areva T&D fournit des produits, des systèmes et des services pour la transmission et la distribution d'électricité haute tension. (CR)

Feu vert à l'opération de concentration Dassault Systèmes / IBM DS PLM Software business (29 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 29 mars dernier, l'opération de concentration par laquelle la société Dassault Systèmes (France), appartenant au groupe Industriel Marcel Dassault (France), acquiert par rachat d'actions le contrôle d'une partie des activités d'IBM Corporation (« IBM ») liées aux logiciels de gestion du cycle de vie des produits (PLM) développés par Dassault Systèmes (« IBM's DS PLM software business », Etats-Unis). La société Dassault Systèmes est présente sur le marché du développement et de la vente de solutions logicielles PLM. L'entreprise IBM's DS PLM software business distribue les produits logiciels de Dassault Systèmes. (CGR)

Feu vert à l'opération de concentration Euroports / DP World / Trilogiport JV (29 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 29 mars dernier, l'opération de concentration par laquelle les entreprises DP World NV (« DP World », Belgique) appartenant au groupe DP World basé à Dubaï, Euroports Holdings S.à r.l (Luxembourg), Manuport Group NV (« Manuport », Belgique), appartenant au groupe Euroports, qui est lui-même contrôlé en dernier ressort conjointement par BNP Paribas (France), PRIME Europe Holdings (MALTA II) Ltd (Malte) et ARCUS Infrastructure Partners LLP (Guernesey), acquièrent le contrôle conjoint de l'entreprise Trilogiport Container Terminal SA (« Trilogiport », Belgique), par achat d'actions. La société Euroports est présente sur le marché de l'exploitation portuaire, de la manutention et des services et installations connexes en Europe. L'entreprise Manuport est un opérateur portuaire pour le vrac sec spécialisé qui fournit des services d'acheminement de fret et de logistique industrielle au Benelux et en France. La société DP World est un opérateur de terminal maritime actif au niveau mondial, assurant notamment des activités de transbordement dans le port d'Anvers. L'entreprise Trilogiport exploite un terminal intermodal pour conteneurs, dans le port de Liège. (CR)

Feu vert à l'opération de concentration Jarden / Home and Baby Care Business of Total (29 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 29 mars dernier, l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Jarden Corporation (« Jarden », Etats-Unis) acquiert le contrôle de l'ensemble des activités de Total SA dans le secteur des produits d'entretien et des produits de soins pour bébés et de santé (« Home and Baby Care Business of Total » comprenant : Financière Elysées Balzac SA (France) ; Baby Care Holding SAS (France) ; NUK USA, LLC (Etats-Unis) ; Mapa GmbH (Allemagne) et Mapa Spontex Ltd. (Royaume-Uni)), par achat d'actions. Jarden fournit une gamme de produits de consommation, notamment de matériels utilisés à l'extérieur, de produits d'entretien et d'équipements domestiques et fabrique différents produits en matières plastiques. Home and Baby Care Business of Total est fournisseur de produits d'entretien et de produits de soins pour bébés et de santé. (CV)

Feu vert à l'opération de concentration Ramsay Health Care / Predica / Groupe Proclif (26 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 26 mars dernier, l'opération de concentration par laquelle les entreprises Ramsay Health Care (« Ramsay », Australie) et Predica (France), appartenant au groupe Crédit Agricole (« GCA », France), acquièrent le contrôle conjoint du groupe Proclif SAS (« Groupe Proclif », France), par achat d'actions. L'entreprise Ramsay gère des hôpitaux et des centres ambulatoires privés en Australie, en Indonésie et au Royaume-Uni. La société Predica est présente sur le marché des services d'assurance et services financiers. Le groupe Proclif gère des services hospitaliers privés en France (CR)

Feu vert à l'opération de concentration Schneider Electric / Areva T&D Distribution (26 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 26 mars dernier, l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Schneider Electric Industries SAS (« SE », France), contrôlée par Schneider Electric Holding SA (« SE Holding », France), acquiert le contrôle exclusif des activités de distribution moyenne tension d'Areva T&D Holding SA (France), contrôlée par Areva (France), par achat d'actions. La société SE est présente sur le marché de la conception, la fabrication et la vente de produits et de systèmes dans le

domaine de la gestion de l'énergie. La société Areva T&D fournit des produits, des systèmes et des services pour la transmission et la distribution d'électricité moyenne tension. (CR)

Feu vert à l'opération de concentration VINCI / Cegelec (26 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 26 mars dernier, l'opération de concentration par laquelle le groupe VINCI (France) acquiert le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Cegelec (France), par achat d'actions. Le groupe VINCI est présent sur le marché de la construction, des concessions d'infrastructure de transport et énergies, de génie électrique, climatique et mécanique, principalement en Europe. La société Cegelec est présente sur le marché de la construction, de l'installation et de la maintenance en matière de génie électrique, climatique et mécanique à l'échelle internationale. (CR)

Notification préalable de l'opération de concentration Suez Environnement / Agbar (18 mars)

La Commission européenne a reçu notification, le 18 mars dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise Suez Environnement Company, S.A (« SE », France), contrôlée par le groupe Gaz de France/Suez (« GDF/Suez », France) souhaite acquérir le contrôle de l'ensemble de la Sociedad General de Aguas de Barcelona, S.A. (« Agbar », Espagne), contrôlée conjointement par SE et Criteria CaixaCorp S.A. (« Criteria », Espagne), par achat d'actions. L'entreprise SE est présente sur le marché de la fourniture de services de distribution de l'eau et de traitement des eaux usées. La société Agbar est présente sur le marché de la fourniture, entre autres activités, de services de distribution de l'eau et de traitement des eaux usées. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations éventuelles avant le 6 avril 2010, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.5724 – Suez Environnement/Agbar, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (CR)

Secteur des assurances / Règlement d'exemption / Publication (30 mars)

Le [règlement 267/2010/UE](#) concernant l'application de l'article 101§3 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) à certaines catégories d'accords, de décisions et de pratiques concertées dans le secteur des assurances a été publié, le 30 mars dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. (CV)

[Haut de page](#)

CONSOMMATION

Marchés de consommation / Tableau de bord / Publication (29 mars)

La Commission européenne a publié, le 29 mars dernier, l'édition de printemps du [tableau de bord des marchés de consommation](#). La Commission constate que les consommateurs ne profitent toujours pas pleinement des avantages du marché intérieur du fait d'obstacles au commerce transfrontalier. Elle relève également que la capacité des citoyens à acquérir des biens et services varie sensiblement d'un Etat membre à l'autre. Dans ce contexte, la Commission travaille à lever les obstacles existants en s'appuyant sur des mesures telle la simplification des règles applicables aux détaillants. (CV)

[Haut de page](#)

DOUANES

Marchandises contrefaites / Interventions douanières / Consultation publique (25 mars)

La Commission européenne a lancé, le 25 mars dernier, une [consultation publique](#) sur l'opportunité de réviser le [règlement 1383/2003/CE](#) relatif à l'intervention des autorités douanières à l'égard de marchandises soupçonnées de porter atteinte à certains droits de propriété intellectuelle. La Commission invite les parties intéressées à se prononcer sur les situations dans lesquelles les autorités douanières seraient compétentes pour intervenir et sur la portée des droits de propriété intellectuelle couverts. Les parties intéressées doivent présenter leurs observations avant le 25 mai 2010. (CR)

[Haut de page](#)

DROITS FONDAMENTAUX

France / Droit de propriété / Droit au respect du domicile / Arrêt de la CEDH (29 mars)

La Cour européenne des droits de l'Homme s'est prononcée, le 29 mars dernier, sur la portée de l'article 1 du [Protocole n°1](#) relatif au droit de propriété (*Depalle / France*, [requête n°34044/02](#) et *Brosset-Triboulet et autres / France*, [requête n°34078/02](#)). Dans ces deux affaires, les requérants avaient bâti, sur autorisation préfectorale, des maisons à usage d'habitation sur le domaine public maritime. Concernant ledit domaine, l'administration se réserve la faculté de modifier ou retirer l'autorisation d'occupation pour quelque cause

que ce soit, sans indemnisation et avec l'obligation pour les occupants de remettre les lieux en leur état privatif. A la suite du refus du renouvellement de l'autorisation d'occupation, les requérants soutenaient notamment que l'obligation qui leur était faite de démolir les maisons, à leurs frais et sans indemnisation, n'était pas compatible avec les droits qu'ils tirent de l'article 1 du Protocole n°1 relatif à la protection de la propriété. La Cour juge que, dans ces circonstances particulières, les requérants ne supportent pas une charge spéciale et exorbitante en raison de la démolition de leurs maisons sans indemnisation et qu'il n'y a pas rupture de l'équilibre entre les intérêts de la communauté et ceux des requérants. (CGR)

France / Droit à la liberté et à la sûreté / Arrêt de la CEDH (29 mars)

La Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la France, le 29 mars dernier, pour violation de l'article 5§1 de la Convention EDH (*Medvedyev e.a. / France*, [requête n°3394/03](#)). Dans cette affaire, un navire battant pavillon cambodgien a été intercepté par la Marine française au large des îles du Cap Vert. L'équipage fut consignés dans les cabines du cargo et maintenu sous la garde des militaires français avant d'être placé en garde à vue en France, treize jours plus tard. Les requérants dénonçaient l'illégalité de leur privation de liberté. La Cour a jugé que la privation de liberté subie par les requérants à compter de l'arraisonnement et jusqu'à l'arrivée à Brest n'était pas « régulière » en raison de l'absence d'une base légale satisfaisant au principe général de sécurité juridique. La Cour conclut à la violation de l'article 5§1 de la Convention EDH. (MR)

[Haut de page](#)

JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

Code communautaire des visas / Règlement / Application (5 avril)

Le [règlement 810/2009/CE](#) établissant un code communautaire des visas s'appliquera à compter du 5 avril prochain. Ce règlement prévoit des règles communes concernant les procédures et conditions de délivrance des visas de courte durée (cf. *L'Europe en Bref n°530*). (CR)

Trafic d'êtres humains et abus sexuels sur enfants / Sanctions / Directives / Proposition (29 mars)

La Commission européenne a proposé, le 29 mars dernier, deux propositions de directives pour renforcer, d'une part, la lutte contre la traite des êtres humains et, d'autre part, la lutte contre la pédopornographie, l'exploitation ainsi que les abus sexuels à l'encontre des enfants. La [première proposition](#) vise à combattre l'esclavage moderne par le rapprochement des législations nationales en matière d'infractions et de sanctions, en apportant une meilleure assistance aux victimes et en durcissant les poursuites à l'encontre des responsables de la traite des êtres humains. La [seconde proposition](#) vise à renforcer les sanctions à l'encontre des coupables d'abus sexuels sur les enfants, de prendre davantage de mesures pour prévenir ces infractions et de protéger les victimes. (CR)

Visas de longue durée / Espace Schengen / Règlement / Adoption (31 mars)

Le [règlement 265/2010/UE](#) modifiant la convention d'application de l'accord de Schengen et le règlement 562/2006/CE en ce qui concerne la circulation des personnes titulaires d'un visa de long séjour, a été publié, le 31 mars dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Ce nouveau règlement autorise les ressortissants non communautaires, titulaires d'un visa de longue durée dans un Etat membre partie de l'espace Schengen, à circuler librement dans les autres pays de cet espace, pour une durée n'excédant pas trois mois sur toute période de six mois. En vertu de ce texte, les visas de longue durée seront d'une durée d'un an maximum. Si l'Etat membre octroie un droit de séjour supérieur à un an, le visa devra être remplacé par un titre de séjour. Toutefois, les visas de longue durée ne pourront être délivrés par l'Etat membre qu'après consultation du système d'information Schengen (SIS). Ce dispositif entrera en vigueur le 5 avril prochain. (CR)

[Haut de page](#)

PRETS ET SUBVENTIONS

Lignes de Tramway / Dijon / Prêts de la BEI (25 mars)

La Banque européenne d'investissements (BEI) et la Communauté d'agglomération du Grand Dijon ont signé, le 25 mars dernier, le premier contrat de financement d'un montant de 100 millions d'euros pour la réalisation des deux premières lignes de tramway de la ville de Dijon. L'engagement de la BEI sur ce projet atteindra 200 millions d'euros, sur un investissement total estimé entre 400 et 450 millions d'euros. Cette réalisation vise à doter le Grand Dijon d'une infrastructure de transport collectif répondant durablement aux besoins de déplacement de ses habitants ainsi qu'au développement économique de la Communauté d'agglomération. (CR)

[Haut de page](#)

Troisième directive anti-blanchiment / Transposition / Lignes directrices (15 mars)

L'Autorité française des marchés financiers a publié, le 15 mars dernier, deux documents établissant des lignes directrices applicables dans le cadre de la mise en œuvre de la transposition de la « [Troisième directive anti-blanchiment](#) ». Le [premier document](#) sensibilise les professionnels aux nouvelles exigences en matière d'organisation et de moyens et illustre, par quelques typologies fictives, des mécanismes possibles de blanchiment. Le [second](#) explicite l'extension du champ déclaratif (notamment à la fraude fiscale) et les attentes de Tracfin tant en matière de vigilance que de modalités de déclaration. (CR)

[Haut de page](#)

Dessin ou modèle communautaire / Première jurisprudence / Arrêt du Tribunal (18 mars)*

Le Tribunal de l'Union européenne a rendu, le 18 mars dernier, un premier arrêt en matière de dessin ou modèle communautaire (*Grupo Promer Mon Graphic / OHMI, aff. T-09/07*). Dans cet arrêt, le Tribunal annule une décision de l'OHMI qui rejetait la demande en nullité du Grupo Promer Mon Graphic, une société espagnole, d'un dessin ou modèle de la forme d'un « rapper » (petit disque plat) de PepsiCo. Le Tribunal a considéré que le dessin ou modèle déposé par PepsiCo entrerait en conflit avec un dessin ou modèle communautaire antérieur du Grupo Promer Mon Graphic puisqu'il ne produisait pas sur l'utilisateur averti une impression globale différente. Pour rappel, le dessin ou modèle communautaire a été créé et est protégé par le [règlement 6/2002/CE](#). (CR)

[Haut de page](#)

Congé parental / Directive / Publication (18 mars)

La [directive 2010/18/UE](#) portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental conclu par BUSINESSSEUROPE, l'UEAPME, le CEEP et la CES et abrogeant la directive 96/34/CE a été publiée, le 18 mars dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Cette directive porte notamment de trois à quatre mois la durée du congé parental auquel peut prétendre chaque travailleur nouveau parent (*Cf. L'Europe en Bref n°558*). La [directive 96/34/CE](#) sera abrogée avec effet au 8 mars 2012. (EK)

[Haut de page](#)

Ciel unique européen / Gestion du trafic aérien / Règlement / Adoption (25 mars)

La Commission européenne a adopté, le 25 mars dernier, un règlement sur la gestion des courants de trafic aérien en Europe. Ce règlement, étape importante de la mise en œuvre du paquet « Ciel unique II », vise à optimiser l'usage de l'espace aérien. Il impose des règles de procédure pour la planification des vols et l'utilisation de l'espace aérien disponible pendant toutes les phases de vol. En outre, il améliore l'échange d'informations entre les aéroports et les gestionnaires de trafic aérien et harmonise les plans de vol et les créneaux des aéroports. Le règlement entrera en vigueur dix-huit mois après sa publication au Journal officiel de l'Union européenne. (CR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

Belgique / Bruxelles / Services aux entreprises (27 mars)

L'institut belge des services postaux et des télécommunications a publié, le 27 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services aux entreprises (*réf. 2010/S 61-090757, JOUE 61, du 27 mars 2010*). Le marché est divisé en quatre lots intitulés « Project management », « Soutien juridique », « Consultance dans le cadre de la vente aux enchères » et « Soutien financier et fiscal ». Les langues pouvant être utilisées dans l'offre sont le français, l'anglais et le néerlandais. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **17 mai 2010 à 10h**. (CGR)

France / Orléans / Services de conseils et de représentation juridiques (30 mars)

Le Département du Loiret a publié, le 30 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2010/S 62-092274, JOUE 62, du 30 mars 2010*). Les prestations concernées portent sur l'expertise juridique, technique et administrative dans le cadre de la conduite de procédures de négociations foncières, d'acquisitions foncières par voie amiable ou contraignante (expropriation) et de cessions immobilières, en vue de la réalisation de projets du département. Il s'agit de passer un marché à bons de commande ou un accord-cadre. Le montant maximal du marché est de 250 000 euros hors taxes. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **7 mai 2010 à 16h**. (CGR)

France / Orléans / Services de conseils et d'information juridiques (26 mars)

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a publié, le 26 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et d'information juridiques (*réf. 2010/S 60-089346, JOUE 60, du 26 mars 2010*). Le marché porte sur la réalisation d'une veille juridique des interlocuteurs de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. La prestation consiste à mettre quotidiennement à la disposition de l'agence l'ensemble des annonces légales se rapportant à chaque unité du fichier surveillé. Il s'agit d'un marché à bons de commande dont les montants pourront varier annuellement dans les limites de 15 000 euros, au minimum, et 47 500 euros, au maximum, toutes taxes comprises. La durée du marché est d'un an, reconductible 3 fois. Le marché débutera le 1^{er} juillet 2010 et s'achèvera le 30 juin 2011. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **6 mai 2010 à 12h**. (CGR)

France / Paris / Services juridiques (30 mars)

Le CROUS de Paris a publié, le 30 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 62-092286, JOUE 62, du 30 mars 2010*). Les prestations concernées portent sur le conseil, l'assistance juridique ainsi que la représentation judiciaire. Le marché est divisé en trois lots relatifs au « Droit administratif général et droit des contrats », « Droit de la fonction publique et droit du travail » et « Contentieux relatifs à l'occupation illégale de locaux ou de logements étudiants ». Les prestations sont réservées à la profession d'avocat. La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **17 mai 2010 à 16h**. (CGR)

France / Strasbourg / Services juridiques (30 mars)

Le SERS a publié, le 30 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 62-092439, JOUE 62, du 30 mars 2010*). Le marché est divisé en sept lots intitulés : « contrats globaux et forfaitaires sur l'ensemble des matières juridiques », « contrats globaux et forfaitaires en matière de droit social », « Droit commercial et droit des sociétés », « Droit de la propriété intellectuelle », « Droit de la construction et de l'urbanisme », « Droit public économique » et « Droit de l'environnement ».

». La durée du marché varie de 24 à 48 mois selon les lots. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **22 avril 2010 à 17h**. (CGR)

Pologne / Bogatynia / Services juridiques (24 mars)

Le « PGE Elektrownia Turów SA » a publié, le 24 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques et de conseil en affaires, gestion ainsi qu'en services connexes (**réf. 2010/S 58-086678, JOUE 58, du 24 mars 2010**). La langue devant être utilisée dans l'offre est le polonais. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **8 avril 2010 à 13h**. (CGR)

[Haut de page](#)



Les manifestations

AUTRES MANIFESTATIONS

14^{eme} conférence de la Commission ouverte du Droit de la Discrimination

La réunion de la Commission ouverte aura lieu **le 6 avril 2010 de 18h à 20h**

Ordre des Avocats - Maison du Barreau

Salle Gaston Monnerville

2, rue de Harlay - 75001 Paris

Le thème de la conférence : La protection des femmes enceintes en matière d'emploi et de travail à travers la grille de lecture et d'analyse du droit de la discrimination et de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes (droit communautaire et droit français)

Il convient de s'inscrire auprès de Madame Laurence LE TIXERANT :

commissions.ouvertes@avocatparis.org pour recevoir toutes les informations sur la Commission du Droit de la Discrimination.

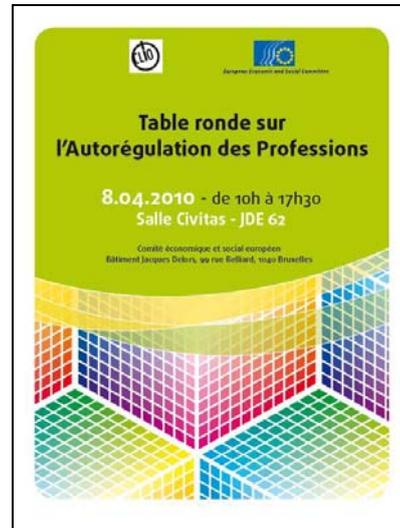


L'AUTOREGULATION DES PROFESSIONS
Table ronde organisée par le
COMITE DE LIAISON DES INSTITUTIONS
ORDINALES
(CLIO)

architectes, avocats, avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, avoués à la Cour, chirurgiens-dentistes, experts comptables, géomètres experts, huissiers de justice, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, médecins, notaires, pédicures podologues, pharmaciens, sages-femmes, vétérinaires

Le jeudi 8 Avril 2010 de 10h à 17h15
A Bruxelles, Comité économique et social européen (CESE)

CESE, 99 rue Belliard, 1040, Bâtiment Jacques
Delors, Salle JDE 62



Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Pour les inscriptions :
brunodelavarde@wanadoo.fr



4^{ème} séminaire Franco/Espagnol les 7 et 8 mai 2010

Evolution des modes de résolution des litiges : points et nouveautés sur l'arbitrage et la médiation.

Lieu du séminaire : Casino municipal de Biarritz

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)



14^{ème} séminaire Franco/Allemand les 4 et 5 juin 2010

« Distribution et Concurrence »
Préserver une concurrence libre et loyale

Lieu du séminaire : Relais de Margaux - Bordelais

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)



3^{ème} Convention des juristes de la Méditerranée Rome les 7, 8 et 9 juin 2010

« Les PME dans l'espace euro-méditerranéen : La sécurité des investissements et des paiements »

Les professionnels du droit, réunis au sein des « Acteurs du droit continental à l'international », organisent, sous l'égide de la Fondation pour le droit continental, leur 3^{ème} convention des juristes de la Méditerranée les 7, 8 et 9 juin 2010 à Rome.

Les travaux de cette 3^{ème} convention seront articulés autour du thème « Les petites et moyennes entreprises (PME) dans l'espace euro-méditerranéen – La sécurité des investissements et des paiements ».

Dans ce cadre, seront notamment abordés :

- les instruments juridiques de promotion des investissements
- la question de la transmission d'entreprises
- le recours des PME aux modes alternatifs de règlement des différends (arbitrage et médiation),
- la recherche d'un meilleur équilibre dans l'exécution de la créance et les procédures d'insolvabilité.

Cette convention sera également l'occasion de participer à des ateliers sur des sujets d'intérêt commun tels que la protection des biens culturels en Méditerranée, le commerce électronique ou encore la finance islamique.

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Tarifs : cliquer [ICI](#)

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : geraldine.cavaille@gmail.com



DIPLOME INTERNATIONAL DE DROIT FISCAL EUROPEEN

L'Université de Bourgogne accueillera en septembre prochain la promotion 2010-2012 du **Diplôme international de droit fiscal européen**.

Ce diplôme universitaire de troisième cycle en formation continue d'une durée de 2 ans (4 jours en septembre puis 5 sessions de 2 jours, le vendredi et le samedi, réparties sur l'année) est destiné aux professionnels du droit fiscal qui souhaitent se doter d'une solide culture fiscale européenne et maîtriser les principes généraux de la fiscalité internationale et européenne.

La formation bénéficie du concours de plus de **20 intervenants choisis parmi les meilleurs spécialistes de la fiscalité européenne**.

[Voir la plaquette de présentation](#)

[Télécharger un dossier de candidature](#)

Date limite de dépôt des candidatures : 2 juin 2010

Renseignements :

- Pascale BLATTER - Centre de Recherches Fiscales - Université de Bourgogne

Tél 03 80 39 53 54 - Mail : pascale.blatter@u-bourgogne.fr

- Site : <http://www.u-bourgogne.fr/DroitFiscal/> puis cliquer sur l'onglet « Professionnels »

MASTERCLASS TVA 2010

La TVA est le « lot quotidien » de tous les fiscalistes. Mais cet impôt, simple dans sa conception, engendre de nombreuses difficultés d'application. Outre sa sophistication croissante, la TVA ne cesse d'évoluer sous l'impulsion des instances communautaires et de la jurisprudence très dense de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Pour permettre aux professionnels d'approfondir certains points techniques et de prendre en compte les évolutions récentes de la TVA (TVA immobilière notamment, ...), l'Université de Bourgogne, à travers le **Pôle de fiscalité indirecte communautaire (PFIC)**, propose un **cycle de perfectionnement** (2 jours par mois le jeudi et le vendredi, en octobre, novembre et décembre) qui accueillera sa troisième promotion en octobre 2010.

Cette formation délivrée dans le cadre de la formation continue bénéficie du concours des enseignants du Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne : *professeurs et professionnels issus des grands cabinets français qui font autorité en la matière*.

[Voir la plaquette de présentation](#)

[Télécharger un dossier de candidature](#)

Date limite de candidature : 14 juin 2010

Renseignements :

- Pascale BLATTER - Centre de recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne

Tél 03 80 39 53 54 - pascale.blatter@u-bourgogne.fr

- Site : <http://www.u-bourgogne.fr/DroitFiscal/> puis cliquer sur l'onglet Professionnels puis sur Cycles et séminaires



Coopération judiciaire internationale et européenne en matière pénale

Colloque international sous l'égide de l'EFB de Paris

Vendredi 8 octobre 2010
à la Bibliothèque de l'Ordre des Avocats
Palais de Justice de Paris

Programme provisoire en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour tous renseignements :
<http://www.efb-paris.avocat.fr/>

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« L'Europe *en Bref* » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cgae.es).

Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Charlotte **VARIN**, Avocate au Barreau de Paris, Emmanuel **KATRAKIS**, Juriste, Chrystel **GOMBERT RADOVANOVIC**, Soujata **MORIN**, Mathieu **ROUILLARD** et Corinne **RYDZYNSKI**, Elèves-Avocats.

Conception :

Valérie **HAUPERT**



S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (118.12 euros HTVA) : <http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

L'Observateur de Bruxelles n°79 est paru : *Dossier spécial : « Le droit européen de la consommation »*

Contactez-nous !

Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))



DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 561 – 01/04/2010
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu